

# **Dates des Cours Interentreprises pour la volée 2011-2014**

---

**CIE No 1 : du 24 octobre au 4 novembre 2011**

**CIE No 2 : du 7 mai au 18 mai 2012**

**CIE No 3 : du 11 mars au 22 mars 2013**

**CIE No 4 : du 13 janvier au 24 janvier 2014**

**Ces cours sont soumis aux conditions générales suivantes :**

Les cours interentreprises sont répartis comme suit :

CIE No 1 : 2 jours

CIE No 2 : 1 jour + présentation de l'unité de formation

CIE No 3 : 2 jours + présentation de l'unité de formation

CIE No 4 : 2 jours + présentation de l'unité de formation

Pendant la fenêtre CIE, les associations sectorielles ont priorité pour l'organisation de leurs cours interentreprises. Le reste du temps, les écoles ont priorité.

Pendant la période du CIE, il n'y a pas de cours à l'école. Si les écoles proposent des cours, les apprentis ne doivent pas être désavantagés par leur absence.